si en l'absence de ces ressources l'étude doit être abondonnée, alors le PEP peut fournir une aide financière. Par contre, le programme n'est pas censé fournir d'aide pour des travaux qui seraient vraisemblablement effectués de toute façon.

Si dans le cadre de cette étude il faut faire une analyse du marché, le coût de celle-ci ne doit pas dépasser 25% du coût global approuvé.

Programme d'expansion des exportations. Le but de ce programme est de stimuler les exportations de biens et de services canadiens. C'est ainsi qu'une société canadienne peut obtenir des subventions remboursables pour acquitter des dépenses approuvées qui autrement auraient entravé ses efforts en vue d'acquérir une part du marché. Le programme se divise en quatre sections principales.

La Section A, stimulants à la participation à des projets d'investissement à l'étranger, est applicable n'importe où à l'extérieur du Canada. L'expression «projet d'investissement» décrit ici les installations, systèmes et autres entreprises exigeant des services spécialisés, des produits technogéniques et d'autres biens d'équipement. La Section B, détermination des marchés et ajustement de la commercialisation, met l'accent sur les produits manufacturés mais son utilisation peut être plus étendue. Elle est applicable n'importe où à l'extérieur du Canada et de la partie continentale des États-Unis. La Section C, participation aux foires commerciales à l'étranger, n'est aucunement limitée quant aux marchés, produits ou services. Elle est applicable n'importe où à l'extérieur du Canada, mais les participants exposant dans les pavillons canadiens à la même foire à l'étranger ne sont pas admissibles. La Section D, accueil des acheteurs étrangers, ne fait pas non plus de restrictions quant aux marchés, produits ou services. Une société peut inviter des acheteurs de n'importe quel pays, sauf du Canada et de la partie continentale des États-Unis, à venir examiner les produits et la production au Canada.

La contribution du ministère représente ordinairement 50% des frais admissibles. Si la société qui bénéficie d'une aide réussit à conclure le marché souhaité, elle doit rembourser le montant reçu. Dans le cas contraire, elle n'a pas à rembourser.

Programme des projets de promotion. Le programme des foires et missions commerciales a été créé pour promouvoir l'exportation de produits et services canadiens. Il consiste en un certain nombre d'activités de promotion destinées à répondre à des exigences particulières et comprend notamment les foires commerciales à l'étranger, les missions commerciales, la promotion en magasin, les expositions itinérantes d'échantillons, le programme d'accueil des délégués commerciaux et des acheteurs, les programmes de formation axés sur les exportations et, dans le cadre des programmes d'expansion des exportations, les stimulants en vue de la participation aux foires commerciales à l'étranger et de l'accueil d'acheteurs étrangers.

Programme d'aide à la création de modes. Ce programme vise à améliorer la position concurrentielle des industries canadiennes du vêtement, des textiles, du cuir et de la chaussure au niveau international en stimulant la créativité des dessinateurs de modes canadiennes, en améliorant la qualité des produits et en développant la réputation de la mode canadienne afin d'intéresser les acheteurs canadiens et étrangers. La partie du programme portant sur la promotion des dessinateurs cherche à accroître les possibilités qui s'offrent aux dessinateurs de modes canadiens. Quant au programme Mode/Canada, il cherche à susciter un plus grand intérêt à l'égard de la mode en encourageant les dessinateurs canadiens à fournir des produits de valeur et de qualité au niveau de la création et de la confection.

Services de consultation pour petites entreprises (CASE). Ce programme donne l'occasion aux propriétaires et aux directeurs de petites entreprises manufacturières ou touristiques de bénéficier, pour un prix minime, d'un service fourni par des hommes d'affaires retraités choisis pour leur expérience de la gestion. Dans des circonstances spéciales, le gouvernement peut également contribuer au coût des services de sociétés-conseil. Des bureaux ont été ouverts à Montréal et à Winnipeg pour assurer l'exécution du programme.

Grâce au programme CASE, les administrateurs de petites entreprises peuvent discuter de leurs problèmes particuliers avec des hommes d'affaires expérimentés, sonder de nouvelles idées qui pourraient contribuer à l'expansion de leurs entreprises et examiner de nouvelles méthodes pour améliorer leur productivité. Un conseiller du CASE visitera l'établissement de l'intéressé, fera une analyse détaillée des problèmes et des possibilités de la compagnie et recommandera les mesures à prendre. Il pourra également aider à l'exécution de ces recommandations.